

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 décembre 2016 à 20h30

Les délibérations, leurs annexes et les comptes rendus de séances sont consultables en mairie.

L'an deux mille seize, le 2 décembre 2016 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de SAUZON.

Etaient présents : Norbert NAUDIN, Pierre GUÉGAN, Baptiste MATEL, Yves LOYER, Marie-Pierre GALLEN, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, François-Xavier COULON, Thierry MAHÉO, Fabien DRAMARD, Isabelle VILLATTE, Léopold LAMBOTIN.

Absents avec pouvoir : Franck GUÉGAN donne pouvoir à Pierre GUÉGAN ;

Absent : Philippe BERNERY.

Secrétaire : Régine KERVIEL

Ordre du jour :

1) Port - Dossier intempéries Mômes est et ouest :

- validation des solutions de travaux - Stade Avant-projet
- estimatif dépenses et plan de financement : demande de subvention au conseil général

2) Personnel :

- fixation du taux horaire pour un contrat de travail « vacataire »
- Avancement de grade - Service administratif

Suppression du poste : Adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Création du poste : Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Modification du tableau des emplois

3) Cérémonie des vœux 2017

1 - PORT – DOSSIER INTEMPÉRIES MÔLES EST ET OUEST : Validation des solutions de travaux – Stade avant projet, estimatif dépenses et plan de financement prévisionnel (Délibération n° 1)

Monsieur le Maire rappelle les quatre sites situés dans la concession portuaires touchés par les intempéries en 2013/2014 pour lesquels le fond intempéries a été sollicité (chemin du hallage, mur de soutènement, môles E et O, et digue embarcadère). Les trois derniers ont été retenus. Lors d'une séance précédente, au vu des contraintes techniques et financières, il a été décidé d'effectuer les travaux des môles E et O avant ceux du mur de soutènement. Cependant, le plan de financement prévisionnel des deux premiers sites de travaux sera abordé afin de programmer au mieux la réalisation des trois dossiers dans le délai imparti.

1 - Mômes Est et Ouest

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Pierre GUEGAN qui informe les élus des estimatifs de travaux reçus le 12 juin 2014 et des préconisations de travaux et estimatifs reçus ce jour 2 décembre 2016 à la suite des études complémentaires réalisées : l'enveloppe globale du projet passe de 92 134€ à 120 135€. Monsieur GUEGAN expose les particularités ressortant du rapport sur les études complémentaires.

Après explications, le conseil municipal valide les solutions de travaux préconisées par le cabinet Géolithe et charge monsieur le maire de passer en phase PRO / DCE et de lancer l'appel d'offres.

Estimatif dépenses:	Au 12 juin 2014	Au 2 décembre 2016
Total projet :		92 134.00€
		120 135.00€

Estimatif des recettes :

Préfecture - Fonds intempéries	26.71%	32 099.98€
Préfecture - DETR 2017	50%	60 067.50€
Autofinancement	23.29%	27 967.52€
Total recettes	100 %	120 135.00€

Après avoir exposé le plan de financement prévisionnel, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide de la Préfecture au titre de la DETR 2017 (dossier n°1 - prioritaire).

2 - Mur de soutènement Pen-Prad :

Afin de procéder aux études complémentaires proposant les préconisations de travaux et de permettre la programmation de ce deuxième dossier consécutivement, monsieur le maire propose de présenter dès à présent le

dossier mur de soutènement auprès de la DETR 2017 (dossier n°2), aussi propose l'ajustement suivant du plan de financement.

Ingénierie :		Estimatif du 12 juin 2014	
Devis signé société Géolithe pour l'estimatif des travaux :	2 900.00€		
Etudes complémentaires préconisées :	25 000.00€		
Maîtrise d'œuvre liée aux travaux :	22 500.00€		
Divers et imprévus (3%) :	1 600.00€		
Total ingénierie :	52 000.00€		
Travaux :			
Estimatif :	180 000.00€		
Divers et imprévus (3%) :	6 000.00€		
Total travaux :	186 000.00€		
Total projet :	238 000.00€		
Surcout insulaire constaté au premier dossier +30%	71 400.00€		
Total PROJET =	309 400.00€		

Estimatif des recettes :

Préfecture - Fonds intempéries	accordé	26.79%	82 897.12€
DETR 2017 (50% de 260 000€)		42.01%	130 000.00€
Autofinancement		31.20%	96 502.88
Total recettes estimées		100%	309 400.00€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les deux plans de financement prévisionnels et charge Monsieur le Maire de solliciter la Préfecture au titre de la DETR 2017 pour les deux dossiers, condition pour mener à bien les travaux de remise en état.

2 - PERSONNEL – FIXATION D'UN TAUX HORAIRE POUR UN CONTRAT DE TRAVAIL « VACATAIRE » (Délibération n° 2)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de recruter un agent vacataire de manière ponctuelle.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le taux horaire à 15 € BRUT.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

3 - : PERSONNEL-AVANCEMENT DE GRADE (Délibération n° 3)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent peut bénéficier d'un avancement de grade : l'assemblée délibérante doit se prononcer sur la suppression de l'ancien poste et sur la création du nouveau poste.

Il propose de supprimer :

- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Et de créer :

- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cet avancement de grade au 1^{er} décembre 2016 et approuve la modification du tableau des effectifs.

4 : CÉRÉMONIE DES VŒUX : (Délibération n° 4)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la salle Taillefer ne sera pas disponible pour la cérémonie des vœux. D'autres solutions envisagées ne donnant pas satisfaction, et au vu des circonstances, monsieur le maire propose aux conseillers l'envoi des vœux écrits aux habitants.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à la majorité (1 abstention, 11 pour) cette proposition.

La séance est levée à 21h10